

Saint-Rémi-d'Amherst, le 12 décembre 2016

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 12^e jour du mois de décembre 2016, à laquelle sont présents le maire, monsieur Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Denise Charlebois	Robert Laperrière
Yves Duval	Ronald Robitaille

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint sont aussi présents.

RÉFLEXION DU MOIS : La tolérance ne devrait être qu'un état transitoire. Elle doit mener au respect. Tolérer c'est offenser (Goethe)

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 12 décembre 2016

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 14 novembre 2016**
Résolutions numéros 247-16 à 269-16 inclusivement
4. **Ratification des déboursés pour le mois de novembre 2016**
 - 4.1. Déboursés du 01-11-2016 au 30-11-2016 pour un montant total de 401 357.30 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 44 146.57 \$
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
 - 6.1 Adhésion à la FQM 2017
 - 6.2 Annulation de la carte de crédit MBNA et demande d'une carte de crédit Visa Desjardins
 - 6.3 Affectation fonds carrières et sablières
 - 6.4 Appui à la démarche de la FQM dans le dossier des hydrocarbures
 - 6.5 Résolution pour adoption du calendrier des séances du conseil 2017
 - 6.6 Mandat au procureur pour perception de taxes
 - 6.7 Remplacement des vacances et archives
 - 6.8 Marge de crédit temporaire – Programme TECQ 2014-2018
 - 6.9 Adoption du règlement 517-16 modifiant le règlement 502-14 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux

7. Sécurité publique

- 7.1 Dépôt rapport mensuel Sûreté du Québec
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel Premiers Répondants – novembre 2016
- 7.3 Entente services aux sinistrés – Croix-Rouge Canadienne
- 7.4 Remerciements aux pompiers
- 7.5 Nouveau capitaine Amherst
- 7.6 Projet de bail – RINOL

8. Travaux publics

- 8.1 Travaux de construction pouvant être effectués par les salariés permanents
- 8.2 Acceptation des travaux de voirie – Subvention du député
- 8.3 Acceptation des travaux – Programme TECQ et autorisation de déboursier
- 8.4 Autorisation de procéder à une demande auprès d’Hydro-Québec- Remplacement d’une lumière face au 202 chemin Bourassa
- 8.5 Abrasif – Réserve de prix

9. Hygiène du milieu et environnement

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport Martin Léger
- 10.2 Remplacement du camion du service de l’urbanisme
- 10.3 Second projet de règlement 266-16 – Demande de participation à un référendum

11. Loisirs et culture

- 11.1 Désignation du nom de la bibliothèque municipale- scolaire

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 270-16 RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que déposé en retirant les points suivants :

- 10.1 Dépôt du rapport de Martin Léger
- 11.1 Désignation du nom de la bibliothèque municipale-scolaire

Et en ajoutant les points suivants :

- 6.10 Dossier de l’église de St-Rémi
- 6.11 Demande de prêt Ici Vendée

Adoptée à la majorité

3 RÉS 271-16 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la directrice générale soit exemptée de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 novembre 2016, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal du 14 novembre 2016, résolutions numéros 247-16 à 269-16 inclusivement soient adoptés avec la correction suivante :

- Au point :

11.1 RÉS 267-16 ENGAGEMENT DES PRÉPOSÉS AUX PATINOIRES

Monsieur le conseiller Ronald Robitaille mentionne qu'il est en conflit d'intérêt et ne prend pas part au vote.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2016

4.1 RÉS 272-16 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-11-2016 au 30-11-2016 pour un montant total de 401 357.30 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 44 146.57 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 273-16 ADHÉSION À LA FQM 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2017 au montant de 1 669.97 \$, taxes incluses.

Adoptée à la majorité

6.2 RÉS 274-16 ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT MBNA ET DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Bernadette Ouellette à annuler la carte de crédit MBNA et à déposer une demande d'obtention d'une carte de crédit de Visa Desjardins.

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Bernard Lapointe et la directrice générale, madame Bernadette Ouellette à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette nouvelle demande.

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 275-16 AFFECTATION FONDS CARRIÈRES ET SABLÈRES

CONSIDÉRANT la fourniture de gravier MG20 tout venant conformément au devis d'appel d'offres et à la résolution 207-16;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Bernadette Ouellette à payer la facture numéro 583475 déposée par Les Bois Rond au montant de 43 046.69 \$;

QUE le conseil autorise l'affectation du fonds carrières et sablières pour un montant net de 39 307.36 \$ au fonds de fonctionnement.

Adoptée à la majorité

6.4 RÉS 276-16 APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FQM DANS LA DOSSIER DES HYDROCARBURES

CONSIDÉRANT que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

CONSIDÉRANT que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

CONSIDÉRANT qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n° 106 le 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que, lors de l'assemblée générale le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

D'ADOPTER un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;

D'ABROGER l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

D'ACCORDER le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;

DE DEMANDER au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;

D'APPUYER activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

Adoptée à la majorité

6.5 RÉS 277-16 RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2017

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par la directrice générale, madame Bernadette Ouellette ;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE le conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2017, lequel est reproduit ci-dessous :

9 janvier 2017	13 février 2017	13 mars 2017
10 avril 2017	8 mai 2017	12 juin 2017
10 juillet 2017	14 août 2017	11 septembre 2017
2 octobre 2017	13 novembre 2017	11 décembre 2017

QU'avis public soit publié à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée à la majorité

6.6 RÉS 278-16 MANDAT AU PROCUREUR POUR PERCEPTION DE TAXES

CONSIDÉRANT la liste des dossiers de taxes impayées déposée par la directrice générale, madame Bernadette Ouellette;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

Que les dossiers suivants soient transmis au procureur de la municipalité, Me Denis Dubé, pour percevoir les taxes municipales impayés en prenant tous les moyens et recours judiciaires appropriés;

PROPRIÉTAIRE	MATRICULE
Crochetière, Alexandre	1193-47-6499
Denis, Daniel	0795-50-5326
Savard, Stéphane – Dubuc, Isabelle	0697-44-7601
May, Kathryn	0200-97-5430

Adoptée à la majorité

6.7 RÉS 279-16 REMPACEMENT DES VACANCES ET ARCHIVES

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Bernadette Ouellette à procéder à l'embauche d'une ressource temporaire pour le remplacement lors des vacances annuelles et la mise à jour des archives.

Adoptée à la majorité

6.8 RÉS 280-16 MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux de pavage des chemins St-Louis et Lac-de-la-Sucrierie ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de supplémentaire de 165 000 \$ est nécessaire pour pourvoir au paiement de ces travaux ;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt 514-16 n'a pu être approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'organisation du territoire avant la réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT la marge de crédit d'un montant autorisé de 400 000.00 \$ signée le 1^{er} novembre 2016 (résolution 214-16) ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le conseil demande à la Caisse Populaire Desjardins des Trois-Vallées d'accorder à la municipalité une marge de crédit de 565 000.00 \$ permettant le financement des travaux jusqu'à l'obtention de la subvention et servant aussi au plein remboursement et à la fermeture de la marge de crédit d'un montant autorisé de 400 000.00 \$ signée le 1^{er} novembre 2016;

QUE le conseil abroge la résolution 214-16;

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Bernard Lapointe et la directrice générale, madame Bernadette Ouellette à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette marge de crédit additionnelle.

Adoptée à la majorité

6.9 **RÉS 281-16 ADOPTION DU RÈGLEMENT 517-16 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 502-14 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

Province de Québec
Municipalité du canton
d'Amherst
MRC des Laurentides



RÈGLEMENT NUMÉRO 517-16

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT
ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS
MUNICIPAUX 502-14

ATTENDU QU'UN règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux 502-14, adopté le 10 février 2014, est en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, C.27), entrée en vigueur le 2 décembre 2010, a été modifiée par le projet de Loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17) ;

ATTENDU QUE le projet de loi 83 prévoit l'obligation aux municipalités de modifier le code d'éthique au plus tard le 30 septembre 2016 ;

ATTENDU QU'UN avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du 14 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE le règlement portant le numéro 517-16 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

Article 1 : Le règlement a pour objet de modifier le règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux 502-14.

Article 2 : À la suite du premier paragraphe de l'article 4 « *Discretion et confidentialité* » du règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux, est ajouté le paragraphe suivant :

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet,

contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Adoption du projet de règlement : le 14 novembre 2016

Avis de motion : le 14 novembre 2016

Avis publics : le 22 novembre 2016

Adoption du règlement : le 12 décembre 2016

Publication et entrée en vigueur : 14 décembre 2016

Adoptée à la majorité

6.10 **RÉS 282-16** **DOSSIER DE L'ÉGLISE DE ST-RÉMI**

CONSIDÉRANT l'avancement du dossier de la vente de l'église de St-Rémi à la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que la confirmation de l'acceptation de l'offre de la municipalité devrait nous parvenir d'ici quelques jours;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le Conseil, dès la réception de la confirmation de la vente de l'église à la municipalité, autorise madame Bernadette Ouellette, directrice générale, a procéder dans ce dossier en donnant mandat à monsieur Louis-Philippe Robert, notaire, de préparer l'acte de vente.

Que le Conseil autorise le maire, monsieur Bernard Lapointe, ainsi que la directrice générale, madame Bernadette Ouellette à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, l'acte de vente de la propriété sise au 249, rue Amherst et portant le numéro matricule 0797-04-2855 à la municipalité d'Amherst.

Adoptée à la majorité

6.11 **RÉS 283-16** **DEMANDE DE PRÊT DE L'ORGANISME ICI VENDÉE**

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'un *Programme d'aide financière aux OSBL voués à la revitalisation des villages* par sa résolution 227-16;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'organisme sans but lucratif *Ici Vendée*;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux normes du *Programme d'aide financière aux OSBL voués à la revitalisation des villages*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le Conseil, appui la demande d'aide financière déposée par *Ici Vendée* et autorise le maire, monsieur Bernard Lapointe et la directrice générale, madame Bernadette Ouellette à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, les documents requis à l'octroi de l'aide conformément aux normes du *Programme d'aide financière aux OSBL voués à la revitalisation des villages*.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La directrice générale, madame Bernadette Ouellette, dépose le rapport mensuel de la Sûreté du Québec.

7.2 DÉPÔT RAPPORT MENSUEL PREMIERS RÉPONDANTS- NOVEMBRE 2016

Monsieur le conseiller Yves Duval, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de novembre 2016.

7.3 RÉS 284-16 ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS – CROIX-ROUGE CANADIENNE

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27);

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

Que le conseil autorise le maire, monsieur Bernard Lapointe, ainsi que la directrice générale, madame Bernadette Ouellette à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, l'entente de services aux sinistrés d'une durée de trois (3) ans avec la CROIX-ROUGE.

Adoptée à la majorité

7.4 RÉS 285-16 REMERCIEMENTS AUX POMPIERS

CONSIDÉRANT le travail exceptionnel des pompiers depuis la mise en place du service incendie de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que les pompiers travailleront dorénavant pour la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil remercie officiellement l'ensemble des pompiers qui ont travaillés au sein du Service incendie de la municipalité d'Amherst.

Adoptée à la majorité

7.5 **RÉS 286-16** **NOUVEAU CAPITAINE AMHERST**

CONSIDÉRANT que depuis le 5 décembre dernier monsieur Éric St-Pierre est le nouveau capitaine pour le secteur Amherst à la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides ;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Éric St-Pierre à titre de pompiers, le remercie pour les années passées au sein du service incendie de la municipalité d'Amherst et lui souhaite du succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à la majorité

7.6 **RÉS 287-16** **PROJET DE BAIL - RINOL**

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale entrée en vigueur le 18 mai 2016 stipule que « Chacune des municipalités parties aux présentes sera responsable, sur son territoire, de l'achat, la construction, l'aménagement, la rénovation, l'entretien et la réparation des bâtiments et terrains existants. Toute nouvelle immobilisation d'une municipalité, à cet effet, s'effectuera en conformité avec l'évaluation des besoins de la régie. » ;

CONSIDÉRANT que l'entente stipule également que « Pour les biens immeubles nécessaires au service de sécurité incendie détenus par les municipalités parties à l'entente, le coût de location a été défini sur la base d'un taux fixe de 10% de la valeur uniformisée de l'immeuble déterminé au rôle d'évaluation. Les coûts de chauffage, d'électricité, d'assurances, d'entretien et de réparations directs reliés à la bâtisse font partie des coûts de location ;

CONSIDÉRANT que l'entente est muette en ce qui a trait aux inclusions en biens et en services, autres que ceux énumérés au paragraphe précédent ;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides occupera officiellement la caserne située au 139, rue Maurice et celle située au 124, rue Gaudias-Côté Ouest à Amherst à compter du 1er janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que les parties définissent les responsabilités respectives de chacune des parties relativement à ces inclusions ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de bail a été rédigé ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil autorise le maire, monsieur Bernard Lapointe, ainsi que la directrice générale, madame Bernadette Ouellette à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, le bail à intervenir entre la municipalité d'Amherst et la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides.

Adoptée à la majorité

8 **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUVANT ÊTRE EFFECTUÉS PAR LES SALARIÉS PERMANENTS**

La directrice générale, madame Bernadette Ouellette mentionne que la Commission de la Construction du Québec (CCQ) nous informe que le projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale) élargit les types de travaux qu'il est permis aux municipalités de faire réaliser par leurs employés permanents.

8.2 **RÉS 288-16** **ACCEPTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE – SUBVENTION DU DÉPUTÉ**

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Boileau et Ouimet pour un montant subventionné de 23 000.00 \$, dossier numéro 00023958-1-78070 (15)-2016-06-07-43, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à la majorité

8.3 **RÉS 289-16** **ACCEPTATION DES TRAVAUX – PROGRAMME TECQ 2014-2018 ET AUTORISATION DE DÉBOURSER**

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux sur les chemins St-Louis et de la Sucrierie;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, incluant la retenue de 5%, préparée par monsieur Paul Mondor de Équipe Laurence;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil approuve les travaux réalisés dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 sur le chemin St-Louis et le chemin du Lac-de-la-Sucrierie;

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Bernadette Ouellette à payer la facture numéro 010000715 déposée par Pavages Multipro Inc. au montant de 357 866.83 \$ taxes incluses.

Adoptée à la majorité

8.4 **RÉS 290-16** **AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC – REMPLACEMENT D'UNE LUMIÈRE EN FACE DU 202 CHEMIN BOURASSA**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise le directeur des services technique, monsieur Bernard Davidson à déposer la demande de remplacement d'une lumière à Hydro-Québec en face du 202, chemin Bourassa et à déboursier le coût de ce remplacement.

Adoptée à la majorité

8.5 **RÉS 291-16** **ABRASIF – RÉSERVE DE PRIX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise le directeur des services technique, monsieur Bernard Davidson à confirmer l'achat de chlorure de calcium (abat-poussière) pour l'année 2017, afin de profiter du même tarif qu'en 2016.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE M. MARTIN LÉGER

Ce point est retiré de l'ordre du jour

10.2 RÉS 292-16 REPLACEMENT DU CAMION DU SERVICE DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT le transfert du véhicule du service de l'urbanisme vers le service des incendie ;

Proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise le directeur des services technique, monsieur Bernard Davidson à procéder à l'achat de gré à gré, d'un véhicule pour le service de l'urbanisme, pour un montant maximum de 25 000.00 \$, taxes incluses ;

QUE le conseil autorise le financement de l'achat du véhicule sur une période de cinq (5) ans;

QUE le conseil autorise le directeur des services technique, monsieur Bernard Davidson à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, les documents requis audit financement.

Adoptée à la majorité

10.3 SECOND PROJET DE REGLEMENT 266-16 – DEMANDE DE PARTICIPATION A UN REFERENDUM

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint mentionne que la tenue du registre pour faire une demande d'adoption référendaire n'a pu se faire le 1^{er} décembre tel que prévu. La date est donc reportée à lundi le 19 décembre 2016, de 9 heures à 19 heures au 124, rue St-Louis, Amherst.

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 DÉSIGNATION DU NOM DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE

Ce point est retiré de l'ordre du jour

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 293-16 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

Bernard Lapointe,
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint

Je, Bernard Lapointe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bernard Lapointe,
Maire